



COMMUNE
DE
TOURVILLE-SUR-ARQUES

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 09 JUIN 2020 Procès-Verbal

Le 9 juin 2020, à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du 2 juin 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur COLLIN Yoann, Maire.

Etaient présents : Monsieur COLLIN Yoann, Maire, Madame BOITOUT Marie, Madame AUGUSTIN Natacha, Monsieur BERRUBE Fabrice, Monsieur CARPENTIER Stéphane, Monsieur LECONTE Yannick, Madame MASSIEU Myriam, Monsieur LEGOIS Yannick, Madame BEAUDRY Virginie, Monsieur LAUTAR Benoît, Madame SAVOYE Emilie, Madame LEGOIS Maguy, Monsieur BELLET Dany, Madame BOULAIS Dominique et Monsieur FLAMANT Laurent formant la totalité des Conseillers en exercice.

Pouvoir : Monsieur CARPENTIER Stéphane donne pouvoir à Monsieur le Maire

Membres en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame BEAUDRY Virginie

A 19 H 00 Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Avant d'évoquer les différents points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande une minute de silence pour honorer la mémoire de Madame RENAUDIE, ancienne Conseillère municipale récemment décédée.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil municipal concernant le dernier procès-verbal. Le Conseil valide **à l'unanimité**.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'usage de l'une de ses délégations soit la renonciation à acquérir un bien sur la commune, celui de Monsieur FAFET.

2020-028

Commission Communale : Impôts - budget ó finances ó appels d'offres

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est procédé à la nomination des membres de la commission communale regroupant les thèmes suivants :

- IMPOTS
- BUDGET
- FINANCES
- APPELS D'OFFRES

Sont candidates :

- Madame MASSIEU Myriam
- Madame SAVOIE Emilie
- Madame BOITOUT Marie
- Madame AUGUSTIN Natacha
- Madame BOULAIS Dominique

Sont nommées :

- Madame MASSIEU Myriam
- Madame SAVOIE Emilie
- Madame BOITOUT Marie
- Madame AUGUSTIN Natacha
- Madame BOULAIS Dominique

Président de la commission communale : Monsieur COLLIN Yoann, Maire

2020-029

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : proposition.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a pour mission de présenter des candidatures à la Direction des Services fiscaux pour constituer la nouvelle commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose :

Pour les commissaires titulaires :

- Madame MASSIEU Myriam
- Madame SAVOIE Emilie
- Madame BOITOUT Marie
- Madame AUGUSTIN Natacha
- Madame BOULAIS Dominique
- Monsieur PICARD François (domicilié à Offranville)
- Monsieur CIANCI Philippe
- Monsieur LEFEBVRE Stéphane
- Madame GALLAND Isabelle
- Monsieur BOITOUT Sébastien
- Monsieur THOUMINE Fabrice
- Monsieur GOSSELIN Dominique

Pour les suppléants :

- Madame DESJARDINS Martine
- Madame SANCTOT Caroline
- Madame BURON Mélanie
- Monsieur Jean-Marc PERRIER (domicilié à Luneray)
- Monsieur GIFLON Aristide
- Monsieur DORE François
- Monsieur CAQUELARD Benoit
- Monsieur LHEUREUX Maxime
- Madame LATIGNANT Valérie
- Monsieur BIANNE Thomas

- Madame DEVENNE Delphine
- Monsieur HEBERT Pascal

Président de la commission communale : Monsieur COLLIN Yoann, Maire

2020-043 Commission Communale : Jeunesse ó Ecole ó Collège

Sont candidats :

- Madame BEAUDRY Virginie
- Monsieur BELLET Dany
- Madame BOITOUT Marie
- Madame AUGUSTIN Natacha
- Monsieur FLAMANT Laurent

Sont nommés :

- Madame BEAUDRY Virginie
- Monsieur BELLET Dany
- Madame BOITOUT Marie
- Madame AUGUSTIN Natacha
- Monsieur FLAMANT Laurent

Président de la commission communale : Monsieur COLLIN Yoann, Maire

Représentant à la commission intercommunale du collège COCTEAU d'Offranville :

- Madame AUGUSTIN Natacha

2020-044 Commission Communale : Vie du village ó CCAS ó CIAP ó Petit journal ó Associations

Sont candidats :

- Madame LEGOIS Maguy
- Monsieur BERRUBE Fabrice
- Monsieur LECOMTE Yannick
- Madame BOITOUT Marie
- Madame AUGUSTIN Natacha
- Monsieur MASSIEU Myriam

Sont nommés :

- Madame LEGOIS Maguy
- Monsieur BERRUBE Fabrice
- Monsieur LECOMTE Yannick
- Madame BOITOUT Marie
- Madame AUGUSTIN Natacha
- Monsieur MASSIEU Myriam

Président de la commission communale : Monsieur COLLIN Yoann, Maire

2020-030 Représentants ADAS

Suite à l'installation du Conseil municipal en date du 24 mai 2020, Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de nommer des représentants à l'ADAS (Association Départementale de l'Action Sociale) :

- Un représentant pour le collège des élus : Madame BOITOUT Marie se porte candidate
- Un représentant pour le collège des agents : Madame JUNG Marie se porte candidate

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix Pour,

- Nomme :
 - o Madame BOITOUT MARIE représentante pour le collège des élus,
 - o Madame JUNG Marie représentante pour le collège des agents (correspondante ADAS).

2020-031 **Représentants au C I A P : Désignation.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres deux représentants qui seront administrateurs au Comité intercommunal d'aide personnalisée d'Arques la Bataille.

Le Conseil municipal, vu les candidatures de BEAUDRY Virginie, Conseillère et de Monsieur BERRUBE Fabrice, Conseiller, les désigne à l'unanimité des voix Pour représentants au Comité Intercommunal d'Aide Personnalisée d'Arques la Bataille pour représenter la commune.

2020-032 **Représentants Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres cinq représentants à la Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et également cinq représentants extérieurs au Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

- Vu les candidatures des « élus » :
 - Madame BEAUDRY Virginie,
 - Monsieur BERRUBE Fabrice,
 - Madame BOITOUT Marie
 - Madame AUGUSTIN Natacha
 - Madame MASSIEU Myriam

- Vu les candidatures des « représentants extérieurs » :
 - Madame PERARD Cécile
 - Madame SANCTOT Caroline
 - Monsieur MARSEILLE Jacky
 - Madame BEUVAIN Denise
 - Madame BIOT Catherine

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix Pour,

Nomme membres du Centre Communal d'Actions Sociales les personnes citées ci-dessus.

Président d'office du CCAS : Monsieur COLLIN Yoann, Maire.

2020-033

Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Départemental d'Électrification (SDE)

Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux de Mai 2020 et en application des articles L. 5211-7 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne ses représentants au sein des structures auxquelles il adhère.

Après avoir procédé à l'appel de candidatures, le Conseil municipal vote, à bulletin secret, au scrutin de liste, à l'élection des représentants de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Électrification.

Les résultats de ce scrutin sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 15 Blancs et Nuls : 0 Exprimés : 15 Majorité : 8

Ont obtenu :

Liste présentée par Monsieur le Maire : 15 voix.

La liste présentée ayant recueilli la majorité absolue des Suffrages, sont déclarés élus :

Délégué titulaire : Monsieur CARPENTIER Stéphane, Conseiller.

Délégué suppléant : Monsieur LAUTAR Benoit, Conseiller.

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil la projection économique potentiellement réalisable par la commune en cas d'installation des éclairages LED. En effet, Monsieur le Maire explique que grâce à une économie directe de 4000 € par an sur l'éclairage de la commune, l'investissement serait amorti sur 2 ans, sachant que la TVA serait également récupérable dans ce délai. Pour conclure Monsieur le Maire commente le montant des frais de dossiers pour le montage, dont le gain - comparativement au tarif initial - s'élève à 440€.

2020-034

Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie (SBV).

Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux de Mars 2014 et en application des articles L. 2121-7 et L. 5211-6 à L. 52211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne ses représentants au sein des structures intercommunales auxquelles il adhère.

Après avoir procédé à l'appel de candidatures, le Conseil municipal vote, à bulletin secret, au scrutin de liste, à l'élection des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie.

Les résultats de ce scrutin sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Votants : 15 Blancs et Nuls : 0 Exprimés : 15 Majorité : 8

Ont obtenu :

Liste présentée par Monsieur le Maire : 15 voix.

La liste présentée ayant recueilli la majorité absolue des Suffrages, sont déclarés élus :

Délégué titulaire : Monsieur CARPENTIER Stéphane, Conseiller.

Délégué suppléant : Monsieur FLAMANT Laurent, Conseiller.

2020-035**Représentant à la Commission de contrôle électoral (REU) :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres les représentants à la commission de contrôle électoral. Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux de Mai 2020 et en application du code électoral (article L 619) il convient de nommer 3 Conseillers de la liste majoritaire dans l'ordre du tableau des élections ainsi que 2 Conseillers de la liste minoritaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix Pour,
Désigne :

- Représentants liste principale :
- Monsieur BERRUBE Fabrice
- Monsieur CARPENTIER Stéphane
- Monsieur LECONTE Yannick

- Représentant liste minoritaire :
- Madame BOULAIS Dominique
- Monsieur FLAMANT Laurent

2020-036**Nomination Représentant CLECT**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire de Dieppe-Maritime a arrêté la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) par délibération n° 23-06-15/23 du 23 juin 2015.

Il convient de désigner un représentant pour cette instance au sein du Conseil municipal de la commune.

Madame MASSIEU Myriam se propose d'être la représentante de la commune et de participer aux réunions de cette instance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix Pour :

- Désigne Madame MASSIEU Myriam représentante de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

2020-037**Travaux d'aménagement du presbytère**

Monsieur le Maire exprime auprès du Conseil municipal les coûts importants liés aux projets des travaux d'accès du presbytère. Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le montant de la vente de celui-ci soit 125 000 € au total, dont 55 000 € dédiés aux futurs travaux, et 70 000 € restants. Après avoir évoqué de multiples angles de réflexions avec notamment la recherche de nouvelles sources de financements dans l'optique de la parfaite optimisation des ressources budgétaires,

Le Conseil municipal vote Pour, à l'unanimité des voix, une demande de subvention au titre de la FAL.

2020-038

Subvention exceptionnelle pour création d'une association

Monsieur le Maire porte à connaissance au Conseil municipal la création d'une nouvelle association sur le territoire communal, destinée à animer et dynamiser la vie locale. C'est dans ce cadre que Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une somme ponctuelle sous forme de subvention exceptionnelle à hauteur de 500 € au titre unique de la création.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré vote Pour à l'unanimité des voix.

Monsieur le Maire tient à préciser que, bien qu'il puisse être invité d'honneur, le Maire d'une commune ne peut présider une association sur son territoire d'exercice direct.

2020-039

Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Seine-Maritime
Article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal la nécessité de faire usage de l'une de ses délégations afin de procéder au remplacement de Madame JUNG en arrêt maladie, ceci nécessitant la ré-adhésion au Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 76 se positionne en tant que partenaire « Ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les missions choisies à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive*
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- Ou toute autre mission

- La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

Article 1

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Article 2

Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents.

(Formulaires de demande de mission, devis, ...)

Cette nouvelle adhésion permet donc à l'équipe du Conseil municipal, après les différentes étapes de sélections, d'accueillir Madame Mélanie GOUALARD, secrétaire remplaçante sur le poste de Madame Marie JUNG, secrétaire de mairie également.

Gestions des masques sanitaires

Monsieur le Maire met à l'ordre du jour l'achat des masques jetables et lavables par l'ancienne municipalité. Soit, l'achat de 700 masques réutilisables puis 3 200 masques jetables commandés par la municipalité pour un montant total de 4 900€. L'équipe demande à Madame BOULAIS, Conseillère, un complément d'informations au sujet. Madame BOULAIS détaille au Conseil l'implication de Monsieur AVISSE quant au traitement de ce volet. Madame BOULAIS ne souhaite donc pas commenter un sujet qu'elle n'a pas elle-même traité.

2020-040

Désignation des délégués représentant la commune au sein de l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités (ADICO).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un représentant et son suppléant doivent être désignés pour les sujets liés au Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités. Sont donc

Désignés :

- Monsieur COLLIN Yoann en tant que titulaire,
- Madame SAVOYE Emilie en tant que suppléante.

2020-041

Correspondant Défense : Désignation.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres un correspondant Défense qui sera le lien avec les services des Armées et de la Défense, notamment pour les opérations de recensement en vue de la journée de préparation à la défense.

Le Conseil municipal, vu la candidature de Monsieur Laurent FLAMANT, Conseiller, le désigne à l'unanimité des voix Pour correspondant défense pour la commune de Tourville-sur-Arques.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un représentant doit être désigné pour les sujets liés aux déchets de la commune. Est donc Nommé :

- Madame LEGOIS Maguy

Président de la commission déchets : Monsieur COLLIN Yoann, Maire.

Monsieur le Maire ainsi que l'équipe du Conseil se questionnent sur le sujet du ramassage des déchets verts et évoque l'idée de se renseigner à propos du coût du ramassage de ceux-ci, à l'identique de la commune de Dieppe.

Communications diverses

Monsieur le Maire évoque la possibilité de renégocier les emprunts de la commune.

Monsieur le Maire souhaite proposer la mise à disposition des tables rondes sans surcoût. Il souhaite également mettre en place des actions afin de valoriser la salle qui est source de revenus pour la commune. La question de la mise à disposition du percolateur ainsi que des housses de tables est évoquée et nécessitera un vote complémentaire au prochain Conseil. Une réflexion approfondie est en cours.

Monsieur Stéphane CARPENTIER quitte la séance à 20h05.

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa prochaine rencontre avec SODINEUF, toujours à la recherche de foncier sur la commune.

Monsieur le Maire questionne le Conseil sur la possibilité d'ouvrir l'église une demi-journée par semaine suite aux demandes reçues en mairie. Le Conseil souhaite mener la réflexion à propos du jour d'ouverture, du moyen de réservation et de communication entre autre. L'équipe échange sur le cadre légal avec notamment la RGPD et les moyens humains et logistiques, paramètres conditionnant les futures décisions.

Monsieur le Maire souhaite aborder le point du préau sur lequel est inscrit des propos grossiers à la vue de tous. Le Maire et son Conseil évoquent la possibilité de faire une fresque avec les enfants du village ou de l'école. La piste du graffiti est également envisagée. Des actions pour créer du lien avec les jeunes Tourville sont également abordées.

Monsieur le Maire fait suite à la fermeture de la boulangerie du village. Il propose l'ouverture d'un dépôt de pain avec vendeuse en partie magasin, sans arrière-boutique.

Monsieur le Maire échange avec le Conseil à propos du carottage des arbres du clos Bertin. Les talus sont classés « arbre remarquable » c'est donc l'ONF qui doit mandater un professionnel de la carotte dont l'intervention est évaluée entre 1500€ et 1600€ net par arbres. Le Conseil souligne que dans cette zone, les habitants doivent souscrire à une assurance arbre et jardin afin d'être mieux protégé en cas de sinistres dû à la présence de ces grands arbres. La mairie envisage de mettre en relation Monsieur BERTIN et Monsieur CAQUELARD pour trouver un arrangement.

Monsieur le Maire informe son équipe de l'un des points qui sera à l'ordre du jour du prochain Conseil soit la mise en location du logement situé au-dessus de la cantine.

Prochain Conseil municipal : Mercredi 15 juillet 2020 à 19 H 00

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire Clôture la séance du Conseil municipal à 20 h 54.